

DECISION 01/CM/2003
RELATIVE AU BILAN DES ACTIVITES D'AFRISTAT

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Se félicite des résultats obtenus par AFRISTAT depuis sa mise en place opérationnelle le 2 janvier 1996 ;

Note que ces résultats, tels qu'ils apparaissent dans le rapport de l'étude sont conformes au mandat confié à AFRISTAT par le Traité constitutif ;

Constate que les Etats membres d'AFRISTAT disposent désormais d'un outil d'intégration statistique opérationnel dont le fonctionnement courant a été assuré sur une longue période à travers un mécanisme de financement original et dont l'expertise technique est reconnue et appréciée aux niveaux national, régional et international, et ;

Exprime ses vifs remerciements aux partenaires au développement qui ont contribué au succès d'AFRISTAT.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

Ministre de l'Economie de la

République de Guinée Equatoriale

DECISION 02/CM/2003

RELATIVE AUX AXES DE TRAVAIL D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2006-2015

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Approuve les principaux axes de travail pour la décennie 2006 – 2015 tels qu'ils ont été proposés dans le rapport de l'étude ;

Demande à la Direction Générale de veiller particulièrement au déploiement équilibré des activités d'AFRISTAT dans les différents Etats membres et sous-régions, et ;

S'engage à tout mettre en œuvre pour qu'AFRISTAT puisse continuer à exercer ses activités pendant la décennie 2006 – 2015 en renforçant son caractère de pôle de compétence régional en matière de statistique et de prévision économique.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

Ministre de l'Economie de la

République de Guinée Equatoriale

DECISION 03/CM/2003

RELATIVE A LA COUVERTURE GEOGRAPHIQUE d'AFRISTAT

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Se félicite de l'adhésion depuis la signature du Traité de quatre autres Etats, et ;

Réaffirme sa volonté, si l'occasion s'en présente, d'examiner dans le même esprit d'ouverture les candidatures des Etats qui acceptent de travailler dans les mêmes conditions que les pays actuellement membres d'AFRISTAT.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

Ministre de l'Economie de la

République de Guinée Equatoriale

DECISION 04/CM/2003

**RELATIVE AUX RELATIONS D'AFRISTAT AVEC L'UEMOA,
LA CEMAC ET LA CEDEAO**

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Encourage la Direction Générale d'AFRISTAT à formaliser ses relations de travail avec la Commission de l'UEMOA et le Secrétariat Exécutif de la CEMAC dans le respect du principe de subsidiarité ;

Invite la Direction Générale à prendre contact avec le Secrétariat Général de la CEEAC en vue d'établir des relations de travail, et ;

Donne mandat à la Direction Générale d'ouvrir des négociations avec la CEDEAO en vue d'harmoniser les statistiques produites dans l'ensemble des pays membres de cette communauté.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

Ministre de l'Economie de la

République de Guinée Equatoriale

DECISION 05/CM/2003

RELATIVE A LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES FINANCIERES PROPRES A AFRISTAT POUR LA PERIODE 2006-2015

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Décide de reconduire le mécanisme de financement pluriannuel actuel qui repose sur un fonds de capitalisation afin qu'AFRISTAT ait une visibilité suffisante pour mener à bien ses programmes ;

Décide d'augmenter la part des ressources africaines dans le financement des activités d'AFRISTAT, et ;

Estime nécessaire qu'aux côtés des Etats membres, les institutions régionales et sous régionales, les banques centrales et les banques régionales de développement contribuent au fonds de capitalisation.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

Ministre de l'Economie de la

République de Guinée Equatoriale

DECISION 06/CM/2003

RELATIVE A LA CREATION D'UN COMITE MINISTERIEL CHARGE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Décide de créer en son sein un comité de cinq membres chargé :

- i. d'analyser le programme d'activités proposé dans l'étude,
- ii. d'évaluer les ressources financières nécessaires pour la période 2006-2015,
- iii. de proposer une règle de répartition des contributions entre les Etats membres (contributions égales ou calculées selon une clé de répartition à déterminer),
- iv. de négocier avec les partenaires africains et extérieurs bilatéraux et multilatéraux leur contribution à la reconstitution des ressources d'AFRISTAT,
- v. de faire des propositions relatives au mode de gestion du fonds de capitalisation ;

Désigne comme membres de ce comité les Etats suivants : Cap-Vert, Congo, Gabon, Mali et Togo ;

Désigne le Mali pour assurer la présidence du comité ministériel, et ;

Instruit la Direction Générale d'AFRISTAT d'assurer le secrétariat de ce comité.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

M. Baltasar ENGONGA EDJOO

Ministre de l'Economie de la

République de Guinée Equatoriale

MOTION DE REMERCIEMENTS
AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE NIGERIENS

Les membres du Conseil des Ministres d'AFRISTAT, réunis le 7 avril 2003 à Niamey (République du Niger) pour sa onzième session ordinaire, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Mamadou Tandja, Président de la République, Chef de l'Etat, au Gouvernement et au peuple nigériens pour la qualité de l'accueil dont ils ont bénéficié et pour les facilités mises à leur disposition.

Niamey, le 7 avril 2003

Le Conseil des Ministres

MOTION DE REMERCIEMENTS
AUX BAILLEURS DE FONDS ET AUX PARTENAIRES TECHNIQUES

Réuni le 7 avril 2003 à Niamey (République du Niger) pour sa onzième session ordinaire, le Conseil des Ministres d'AFRISTAT exprime sa profonde gratitude d'une part aux bailleurs de fonds, notamment la France, la Commission Européenne, la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International, le Programme des Nations Unies pour le Développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, et d'autre part aux partenaires techniques, EUROSTAT et l'INSEE, pour leur soutien constant et multiforme aux actions entreprises par la Direction générale d'AFRISTAT, les Instituts Nationaux de Statistique et les organismes régionaux d'intégration économique.

Niamey, le 7 avril 2003

Le Conseil des Ministres